

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2022**

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 553-2022, édictant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 14^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et greffière-trésorière